



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

retraite mutualiste du combattant

Question écrite n° 100062

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur les préoccupations du mouvement combattant concernant l'évolution du plafond de la rente mutualiste et sa revalorisation à hauteur de 130 points d'indice de la pension militaire d'invalidité (PMI). Il n'a pas évolué depuis 2003 et est bloqué à 122,5 points d'indice. Elle lui demande quelles dispositions le Gouvernement entend prendre pour répondre à cette demande légitime des associations concernées, notamment en prévoyant, dans le cadre de la préparation du projet de la loi de finances pour 2007, les crédits indispensables au solde des 7,5 points demeurés en suspens.

Texte de la réponse

La loi n° 2002-1575 du 30 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 a prévu, à l'article 114, un relèvement exceptionnel du plafond majorable de la rente mutualiste qui est passé de 115 à 122,5 points. L'augmentation substantielle du plafond majorable de 7,5 points en 2003, alors que par le passé elle n'était que de 5 points par an, a représenté un effort important sur le plan budgétaire. Depuis, 205 MEUR ont été inscrits dans la loi de finances pour 2005, soit une augmentation de 3,12 % par rapport à celle de 2004, qui prévoyait 199 MEUR pour financer la prise en charge de la participation de l'État. Cette dotation est en progression de 8,8 MEUR dans le budget pour 2006, compte tenu de l'augmentation prévisionnelle du nombre des parties prenantes. La poursuite du relèvement de ce plafond figure au nombre des priorités du ministre délégué aux anciens combattants, mais sa réalisation reste tributaire des marges de progression budgétaires dont le caractère est très contraint.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100062

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7419

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9052